

Ventilation

Symptômes liés à une mauvaise qualité de l'air



Dans les milieux de travail, une mauvaise qualité de l'air peut entraîner des conséquences très inconfortables pour les salariés, qui peuvent souffrir de différents symptômes :

- maux de tête;
- nausées et étourdissements;
- essoufflements;
- réactions allergiques;
- irritations des voies respiratoires et des yeux.

À long terme, des maladies plus sévères peuvent également se manifester : des maladies pulmonaires ainsi que certains types de cancers¹.

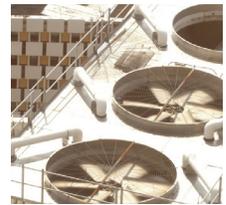
Importance d'une bonne ventilation

La ventilation joue un rôle essentiel afin d'offrir un milieu de travail sain pour les travailleurs et s'assurer ainsi de leur bien-être.

On distingue deux types de ventilation :

la ventilation générale

consiste à évacuer l'air contaminé, à le remplacer par de l'air propre dans l'ensemble du lieu de travail et à assurer un taux d'humidité convenable;



la ventilation locale

consiste à capter les contaminants le plus près possible de leur source d'émission dans le but d'empêcher leur dispersion dans l'air.



Reconnaître un milieu de travail ayant une mauvaise ventilation

Votre milieu de travail comporte des éléments pouvant nuire à la qualité de l'air si le système de ventilation n'est pas inspecté et entretenu sur une base régulière, et que les travailleurs se sont déjà plaints :

- de manque d'air ou de courants d'air;
- d'inconfort thermique (froid, chaleur);
- de sécheresse ou d'excès d'humidité de l'air.

1. SANTÉ CANADA. « Qualité de l'air et ses effets sur la santé », Santé Canada, 2006, http://www.hc-sc.gc.ca/ewh-semt/air/out-ext/effe/health_effects-effets_sante-fra.php (page consultée le 5 novembre 2012).

Pour déceler un problème de ventilation générale

Les problèmes liés à la ventilation mécanique portent sur le débit d'air total, le débit d'air frais, la distribution d'air total dans les espaces de travail, le fonctionnement et l'entretien du système de ventilation et de ses composantes.

Pour en savoir plus sur les causes et les conséquences d'un système de ventilation déficient :

- débutez votre travail d'enquête syndicale par les plaintes reçues et vos observations;
- apposez des languettes de papier sur les sorties d'air frais pour vérifier si un débit d'air provient des diffuseurs;
- vérifiez si la ventilation s'arrête après une certaine heure de la journée.

Pour améliorer la ventilation dans votre milieu de travail

Vous pouvez demander à votre employeur :

- de vérifier que l'entrée d'air frais est placée loin de sources d'émission de contaminants;
- d'établir un programme d'entretien préventif;
- de s'assurer d'avoir une sortie d'air contaminé et une entrée d'air frais dans chaque bureau ou aire de travail;
- de s'assurer que les entrées et les sorties d'air sont suffisamment éloignées afin de créer un réel mouvement d'air;
- de vérifier que les entrées et sorties d'air sont libres d'obstacles;



- d'éviter les courants d'air trop forts aux postes de travail. Les déflecteurs sont des solutions intéressantes.

Réglementation sur la ventilation en milieu de travail

La section XI du RSST encadre les deux types de ventilation dans les milieux de travail au Québec.

La ventilation générale

Tous les établissements doivent être ventilés adéquatement par des moyens naturels (fenêtres, volets, événements, etc.) ou mécaniques qui évitent de créer des courants d'air excessifs (art. 101, RSST).

Un nombre minimal de changements d'air frais à l'heure est exigé, selon la classification des établissements ou des parties des établissements (Annexe III, RSST).

Dans tout local fermé, un taux d'humidité convenable doit être maintenu (art. 119, RSST).

La ventilation locale

Le RSST prévoit l'installation d'un système de ventilation locale par extraction visant à capter les gaz, fumées, vapeurs, poussières et contaminants à toutes sources ponctuelles d'émissions (art. 107, RSST).

Problèmes de ventilation

Vous devez vous assurer que le système de ventilation est inspecté et balancé au moins une fois l'an et que les filtres sont entretenus ou remplacés au besoin. Effectuez un suivi étroit sur la question.

Vous devez aussi demeurer à l'écoute des commentaires des travailleurs sur le sujet.

N'oubliez pas que vous pouvez consulter, à tout moment, votre conseiller syndical de la CSN afin qu'il vous accompagne dans cette problématique.